

Comité de Cohabitation Port-Communauté



Rencontre du 29 novembre 2016, 11h30 à 13h30
Administration portuaire de Québec
84, rue Dalhousie

Compte-rendu de réunion

PRÉSENTS :	Alain Aubut	Chambre de commerce et d'industrie de Québec	
	Michel Caseault	Ville de Lévis (en remplacement de M. Philippe Meurant)	
	Pierre Cazalis	Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent	
	Hamida Hassein Bey	Zone d'intervention prioritaire (ZIP) de Québec et Chaudière-Appalaches	
	Marie-Claude Jean	Ville de Québec (en remplacement de M. Charles Marceau)	
	Philippe Laperrière	Gestev/Club Nautique de la Baie de Beauport	
	Pascale Moisan	Coopérative du Quartier Petit-Champlain	
	Alain Samson	Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire	
	Nicole Trépanier	Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES)	
	Alexandre Turgeon	Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale	
	ABSENTS :	Michel Bonnette	Comité des citoyens du Vieux-Québec
		Robert Masson	Communauté métropolitaine de Québec
		Yvan Ouellet	Conseil de quartier de Maizerets
INTERVENANTS :	Anick Métivier	Administration portuaire de Québec	
	Marie-Ève Lemieux	Administration portuaire de Québec	
ANIMATEUR :	André Delisle	Transfert Environnement et Société	
RAPPORTEUR :	Dave Arseneau	Transfert Environnement et Société	

NOTE D'INTRODUCTION

Transfert Environnement et Société a été mandaté par l'Administration portuaire de Québec pour assurer l'animation et la facilitation des échanges ainsi que la prise de notes de la rencontre faisant l'objet du présent compte rendu, à titre de tiers indépendant. Ce document n'est pas un verbatim, mais rapporte les principaux éléments des échanges tenus. La vulgarisation scientifique, la transparence et la justesse sont les principes qui ont guidé l'élaboration du document.

Tel qu'indiqué dans le document de statuts, mandat et fonctionnement du comité, certaines informations partagées lors des rencontres sont de nature confidentielle au moment de rédiger les comptes rendus. Les informations confidentielles n'apparaissent pas dans le présent document.

Le compte rendu est validé par les membres du comité avant d'être rendu public, de façon à s'assurer que le document traduise avec justesse la nature des informations présentées et des échanges tenus pendant la rencontre.

1. Mot de bienvenue

M. Anick Métivier, Directeur, Responsabilité citoyenne, souhaite la bienvenue aux participants. Il explique que l'objectif principal de cette rencontre est de présenter l'étude d'impact environnemental (ÉIE) du projet Beauport 2020, afin de recueillir les commentaires du Comité.

2. Accueil de nouveaux membres

M. Métivier indique que le Conseil de quartier du Vieux-Limoilou serait intéressé à faire partie du CCPC. Une personne pourrait donc se joindre au Comité à la prochaine réunion, en 2017.

La Nation huronne-wendat a aussi manifesté un intérêt à être représentée sur le CCPC. Cela modifierait le document de statut, mandat et fonctionnement du Comité. Ainsi, M. Métivier soumet l'idée aux membres et souhaite obtenir leur avis.

Les membres saluent cette idée. Une proposition écrite de modification des statuts du Comité sera donc amenée à la prochaine réunion.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. André Delisle, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption. Un membre demande d'ajouter un point au varia pour discuter de la piste cyclable. L'ordre du jour est ensuite accepté par les participants. Il figure à l'Annexe 1.

4. Approbation du compte rendu du 27 septembre 2016

M. Delisle demande aux participants s'ils ont des commentaires sur le compte rendu de la dernière réunion du Comité. Le compte rendu de la rencontre du 27 septembre 2016 est approuvé par les membres. Il sera déposé sur le site Web du Port de Québec à l'adresse suivante : <http://www.portquebec.ca/communaute/engagement-communautaire/comite-de-relations-avec-la-communaute>.

5. Informations et rapports d'activités

BEAUPORT 2020

M. Métivier et Mme Marie-Ève Lemieux, Conseillère en conformité environnementale, donnent une présentation sur le projet Beauport 2020, plus spécifiquement les résultats de l'étude d'impact environnemental (ÉIE). L'objectif est d'offrir cette même présentation aux différentes parties prenantes, dans le but de livrer la même information à tous. Certaines parties prenantes ont déjà été rencontrées à cet effet et les rencontres vont se poursuivre prochainement.

Mme Lemieux rappelle d'abord les grandes lignes du projet et la démarche de consultation menée jusqu'à présent. Elle présente ensuite les effets évalués et les mesures de mitigation prévues pour les principales composantes valorisées de l'environnement (CVE) de l'ÉIE, lesquelles ont été sélectionnées en fonction de l'intérêt du public, des demandes de l'ACÉE et de l'avis de différents experts.

Les CVE présentées plus en détail lors de la présentation sont les suivantes :

- Qualité de l'air
- Environnement sonore
- Qualité des sédiments contaminés et non contaminés
- Qualité des eaux de surface et souterraine
- Faune aquatique et leur habitat
- Oiseaux et leur habitat
- Usage courant du territoire à des fins traditionnelles par les Premières Nations
- Usage du territoire par la communauté
- Sécurité (accidents et défaillances)

Enfin, Mme Lemieux repasse les prochaines étapes du calendrier préliminaire, lesquelles dépendent de l'obtention des autorisations en 2017. L'échéancier ci-dessous représente donc une hypothèse :

- 2017 : obtention des autorisations
- 2018 : octroi des contrats
- 2018-2019 : construction du nouveau quai
- 2020-2021 : aménagement de l'arrière-quai et de la plage
- À partir de 2020 : exploitation portuaire

Note : les gens qui souhaitent obtenir plus d'information sur le projet Beauport 2020 peuvent consulter :

- Le site Web du Port de Québec : <http://www.portquebec.ca/projects/a-propos-du-port/developpement/projets-davenir/agrandissement-secteur-beauport>
- Le site Web de l'ACÉE : <http://www.ceaa-acee.gc.ca/050/details-fra.cfm?evaluation=80107>

Les échanges suivants ont eu lieu après la présentation sur Beauport 2020 :

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
Un membre demande quelle sera la hauteur de la digue de retenue et si cela aura un impact visuel à partir de la Baie-de-Beauport.	L'APQ indique que des simulations visuelles ont été réalisées à marée basse et haute. Elle pourra revenir au Comité avec les chiffres exacts. Un membre mentionne que l'APQ s'est penchée sur cette question avec le forum des usagers de la Baie-de-Beauport et que le résultat est rassurant.
Un membre demande si le site envisagé pour décontaminer les sédiments n'est pas justement le terrain envisagé par la Ville de Québec pour son usine de biométhanisation.	L'APQ indique qu'il y a des pourparlers avec la Ville. Le terrain est une friche industrielle déjà contaminée. L'installation de décontamination des sédiments sera temporaire, puisque les sédiments seront réemployés pour la matrice sédimentaire. À propos de l'usine de biométhanisation, un suivi sera effectué et la réponse sera amenée au Comité.
Un membre demande combien le projet va coûter et quels seront les revenus.	L'APQ indique que les coûts sont de 190 millions \$. La portion demandée au fédéral est de 60 millions \$, conditionnellement à l'approbation de l'ÉIE. Les revenus vont provenir des activités portuaires, via les nouveaux clients que le Port ira chercher.

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
Un membre demande si les études environnementales ont été payées via des fonds fédéraux.	L'APQ affirme que la totalité des études réalisées ont été payées par le Port.
Un membre est avis qu'il faut donner plus d'information sur les retombées économiques du projet pour la communauté. Ce volet devrait être ajouté à la présentation sur l'ÉIE.	L'APQ explique que le projet Beauport 2020 aura des retombées économiques estimées à 100 millions \$ pendant la période de construction, et qu'il générera des investissements privés de 200 à 400 millions \$ pendant la phase d'opération.
Un membre demande s'il y a un engagement du Port envers la gestion des poussières.	L'APQ répond qu'avec Beauport 2020, les nouveaux opérateurs devront couvrir leurs opérations. Il s'agit d'un engagement public de l'APQ. Par ailleurs, l'APQ mentionne que les efforts qui ont été investis permettent de constater une amélioration dans la communauté.
Un membre demande si les normes environnementales du Québec sont considérées dans l'ÉIE et si le Port de Québec s'engage à respecter ces normes.	L'APQ répond qu'un expert du MDDELCC siège sur le Comité d'évaluation de l'ÉIE. De cette manière, le MDDELCC peut émettre des recommandations et proposer des conditions dans le cadre de l'ÉIE. L'APQ rappelle aussi qu'elle s'engage à respecter les normes en vigueur.
Un membre soulève une préoccupation sur le transport des matériaux sur les routes et le chemin de fer.	L'APQ affirme que cette préoccupation relève de la phase d'opération (et non construction). Des PEPC seront tenus pour les différents projets qui s'installeront sur les terrains du Port lors de la phase d'opération. La question des transports sera abordée dans le cadre de ces PEPC. Par ailleurs, la majorité des transbordements actuels sont effectués de bateau à bateau (70 %), en raison de la position géographique du Port de Québec, qui est le dernier port en eau profonde sur le fleuve avant d'atteindre le marché des Grands Lacs. Il est probable que cette proportion soit la même avec Beauport 2020, bien qu'il s'agisse d'une hypothèse.
Un membre demande si la question des hydrocarbures a fait l'objet d'une analyse particulière.	L'APQ indique qu'elle a fait appel à un expert reconnu pour réaliser des analyses sur cette question. De plus, lorsque des contrats seront signés avec les utilisateurs, des analyses sont réalisées à nouveau, avec les données réelles.
Un membre demande quelle est la différence entre l'ÉIE de 2016 et celle réalisée dans les années 1980.	L'APQ répond que l'historique et l'évolution du projet depuis 1960 est un aspect abordé dans l'ÉIE. Anciennement, il s'agissait d'un projet de très grande envergure (400 hectares, versus 17 hectares dans le projet actuel). La réglementation a également changé depuis 1980.

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
Un membre souligne que les silos à granules de bois ont été construits après qu'un contrat ait été signé pour 10 ans avec un client. Est-ce que le même ordre est suivi pour Beauport 2020?	L'APQ répond que non, aucun contrat ne sera signé en lien avec Beauport 2020 avant la construction. Le contexte est différent pour un terminal vs un quai. Dans le cas du terminal à granules, il y avait déjà un quai. Lorsqu'il n'y a pas de quai, il est très difficile de trouver des investisseurs et exploitants intéressés.
Un membre demande comment Beauport 2020 s'insère dans la Stratégie maritime du gouvernement du Québec.	L'APQ répond que l'objectif de la Stratégie maritime est d'accroître l'utilité du fleuve Saint-Laurent au service du transport, de l'économie et de la population, pour la création d'emplois. Le projet Beauport 2020 permettra de rendre le Port de Québec plus intéressant à l'international, ce qui favorisera la création d'emplois du secteur maritime.
Concernant la question ci-dessus, un membre ajoute que la création de la zone industrialo-portuaire Québec-Lévis a mené à la mise en place d'un Comité de travail, et que le premier objectif est d'élaborer un plan de développement.	
Un membre souligne que les retombées économiques liées au transport de marchandises au Port de Québec dépassent le territoire de l'APQ et sont provinciales.	
Un membre rappelle une question qui s'était posée il y a 35 ans, à savoir si un parc industriel doit d'abord trouver des nouveaux clients pour justifier des équipements, ou si ces équipements sont nécessaires pour attirer des clients. Après réflexion, il avait été convenu qu'il fallait commencer par installer des équipements dans les parcs industriels afin d'attirer ensuite des clients. Le membre indique donc qu'il n'est pas inquiet du fait que le Port de Québec n'a pas encore de clients pour les terrains qui seront développés avec Beauport 2020.	
Un membre demande s'il y a une zone où la pêche sportive est pratiquée et si une installation dédiée à la pêche sportive et récréative est prévue dans le nouvel aménagement.	L'APQ indique qu'il s'agit d'un sujet qui a été abordé avec le forum des usagers de la Baie-de-Beauport en vue de concilier les usages. Une installation est prévue dans la vision du secteur, mais l'emplacement final n'est pas encore identifié.

MISE À JOUR SUR LE PROJET DE SPA NORDIQUE À L'ANSE-BROWN

M. Métivier mentionne que le promoteur a tenu ses portes ouvertes les 24 et 25 novembre, comme prévu. Environ 30 personnes s'y sont présentées. Les questions et commentaires concernaient surtout l'accès au parc, l'impact visuel, la circulation automobile sur le boulevard Champlain et l'intégration de l'aspect historique.

L'APQ a demandé au promoteur de tenir une autre séance d'information sur son projet, jugeant que les portes ouvertes n'ont pas été suffisamment communiquées au public. Cette troisième séance aura lieu le 1^{er} décembre 2016 de 16 h à 20 h. Un communiqué a été émis le matin du 29 novembre à cet effet.

Le PEPC a commencé le 28 novembre se prolongera jusqu'au 9 décembre 2016, l'équivalent de dix journées ouvrables.

Les membres du Comité ont émis les questions et commentaires suivants sur le projet de spa nordique :

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
Un membre demande si les commentaires de la réunion du 22 novembre du CCPC ont été transmis au promoteur.	L'APQ confirme qu'ils le seront.
Un membre mentionne que sur l'image du spa véhiculée par les médias, l'on pouvait y voir un quai en béton à la place du sentier fluvial.	L'APQ note que cette image est erronée, ce pourquoi elle n'apparaît pas sur le site internet du PEPC. Le promoteur Strom s'assurera de conserver l'aspect naturel avec l'utilisation de matériaux comme la corde et le bois.
Un membre souligne que le zonage de la Ville de Québec à l'endroit du projet de spa est « récréatif » et qu'aucun autre usage n'est autorisé. Le membre est d'avis que le zonage municipal s'applique sur le territoire portuaire pour les projets autres que des activités portuaires (comme un spa) selon la jurisprudence. Il faudra donc demander une modification du zonage, ce qui implique une consultation citoyenne. C'est au promoteur de faire cette demande.	L'APQ mentionne que le projet de spa nordique a été présenté à la Ville, et soutient avoir agi en conformité avec les lois applicables.
Un membre demande si les commentaires (mémoires) du public transmis dans le cadre du PEPC sont rendus publics.	L'APQ répond que non. Les commentaires et mémoires du public sont privés pour s'assurer que tous soient à l'aise de s'exprimer.

REGISTRE DES PLAINTES

Mme Lemieux présente le nombre de plaintes reçues depuis la réunion du 19 mai 2016 :

- Période d'avril à juin :
 - 1 plainte relative à un camion-citerne qui est demeuré stationné trop longtemps au même endroit
 - 2 plaintes qui concernent des émissions atmosphériques dont le Port de Québec n'était pas la cause
 - 1 plainte qui concerne des émissions atmosphériques dans le secteur du Foulon
- Période de juillet à septembre :
 - 13 plaintes reçues au total
 - 7 de ces plaintes concernaient le bruit causé par des navires ancrés à Saint-Nicolas. Bien que ce soit hors du territoire du Port de Québec, l'APQ a tout de même réalisé volontairement un suivi car il ne semblait pas y avoir de mécanismes en place pour gérer cette situation. L'APQ a communiqué avec la garde côtière et la collaboration des équipages de navires a été demandée.

SUIVI DE LA MESURE DES PARTICULES FINES DANS LA COMMUNAUTÉ

Mme Lemieux indique qu'aucun dépassement de la norme pour les particules fines (PM_{2,5}) n'a été observé à la station d'échantillonnage située sur la 2^e avenue dans Limoilou depuis la dernière réunion du Comité.

Elle rappelle que d'autres stations d'échantillonnage sont situées sur le territoire du Port de Québec, afin de constituer un système d'alerte à l'interne.

6. Suivis des réunions du 19 mai et 27 septembre 2016

Les suivis des réunions du 19 mai et 27 septembre 2016 et leur avancement sont notés au tableau ci-dessous.

Suivis notés aux dernières réunions du CCPC	Suivis réalisés
Suivi sur la Charte environnementale	<p>L'APQ rappelle que l'approche de la Charte environnementale a rencontré des difficultés d'application légale, puisque les utilisateurs locaux devaient faire valider le document par les sièges sociaux.</p> <p>L'APQ a changé d'approche et les engagements inclus dans la Charte ont été entièrement repris dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Politique environnementale de l'APQ • Les baux locatifs signés par les utilisateurs du Port • Le PEPC et ses documents
Mise à jour du Plan d'utilisation des sols (PUS) tous les cinq ans	<p>L'APQ confirme que le PUS fait mention d'une mise à jour tous les cinq ans. À la rédaction du PUS en 2001, le Port de Québec croyait qu'il s'agissait d'une obligation.</p> <p>Depuis, le Port a reçu l'indication comme quoi le PUS n'a pas besoin d'être mis à jour s'il n'y a pas de modification apportée dans les usages prévus.</p> <p>L'APQ précise que le legs de l'Anse-Brown en 2008 a modifié l'usage prévu au PUS pour ce secteur. Toutefois, il n'a pas été nécessaire de mettre à jour le PUS, car le changement passait d'un usage plus impactant (activités maritimes) vers un usage moins impactant (parc).</p> <p>L'inverse n'aurait pas été possible sans mettre à jour le PUS, avec une consultation publique.</p>
Gestion des eaux usées par les plaisanciers	<p>L'APQ mentionne que depuis quelques années, la marina se déplace avec de l'équipement (des pompes) pour amasser les eaux usées des plaisanciers et les amener pour traitement. Il y a également un système de pompes à la station-service avec un employé de la marina présent sur place.</p> <p>En bref, les plaisanciers n'ont plus d'excuse pour rejeter leurs eaux usées dans l'environnement.</p>
Plan d'action développement durable 2014-2015	<p>L'APQ note que le PADD 2014-2015 a été complété à 100 %. Un tableau montrant l'état d'avancement du plan sera déposé sur le site Internet du Port de Québec afin de clore le dossier.</p> <p>Les trois objectifs du plan vont représenter la base du prochain PADD (2017-2022), qui sera présenté au CCPC à la prochaine réunion en 2017.</p>
Fonctionnement des zones industrialo-portuaires	Ce suivi devient un sujet en soi qui sera abordé en 2017.

Suivis notés aux dernières réunions du CCPC	Suivis réalisés
Fonctionnement de la Table de concertation régionale (TCR)	Ce suivi devient un sujet en soi qui sera abordé en 2017.

7. Varia de la réunion du 27 septembre

Deux sujets proposés aux varia du 27 septembre ont été reportés à la présente rencontre :

- Baignade à la Baie-de-Beauport : un membre souligne l'importance du retour de la baignade, après 50 années d'interdiction. Le travail se poursuit pour sensibiliser les intervenants du milieu afin de favoriser le retour de la baignade à d'autres endroits dans le fleuve, dont la Ville de Lévis.
- Fresque sur les réservoirs de Valero à Lévis : un membre souligne qu'il s'agit d'un dossier qui a été amorcé il y a 15 ans.

8. Rapport annuel des activités du Comité en 2016

M. Dave Arseneau, rapporteur des rencontres du CCPC, explique qu'un rapport annuel 2016 des activités du Comité sera produit en début d'année 2017.

Ce rapport présentera le CCPC, les faits saillants des rencontres en 2016 et les perspectives pour 2017. Il s'agira d'un rapport synthèse et vulgarisé, diffusé par différents moyens (Internet, envoi par courriel ou lettre aux principales parties prenantes, communiqué de presse). Les membres seront invités à valider ce rapport avant sa diffusion.

Un membre souligne qu'il sera important de spécifier dans ce rapport que la participation des membres aux rencontres du CCPC ne signifie pas que ceux-ci endossent les projets du Port de Québec.

9. Divers et prochaines réunions

Un membre souligne une problématique relativement à la piste cyclable près des bureaux du Port de Québec. Il s'agit d'une question de sécurité. Une rencontre conjointe aura lieu avec le Port de Québec, la Ville de Québec et le conseil de quartier concerné pour discuter de cette problématique. Un suivi sera réalisé avec la personne concernée, en dehors des travaux du CCPC.

Les dates suivantes sont proposées pour les rencontres du Comité en 2017. Les membres sont invités à réserver ces dates à leur agenda : 7 février (*déplacée au 16 février*), 16 mai, 19 septembre et 28 novembre.

Si l'une de ces dates ne fonctionne pas, il sera alors proposé de déplacer la rencontre au jeudi de la même semaine.

10. Fin de la rencontre

M. Métivier remercie les membres pour leur participation et leur souhaite un joyeux temps des Fêtes. Les points de l'ordre du jour ayant été traités, la réunion s'est terminée à 13 h 45.

Dave Arseneau, Transfert Environnement et Société
Rapporteur de la rencontre

Comité de Cohabitation Port-Communauté

Rencontre du 29 novembre 2016, 11 h 30 à 13 h 30
Terminal de croisière Ross Gaudreault
84 rue Dalhousie

Ordre du jour (proposition)

- | | |
|---------|---|
| 11 h 30 | Mot de bienvenue |
| 11 h 35 | Accueil des nouveaux membres |
| 11 h 40 | Approbation de l'ordre du jour
Approbation du compte rendu du 27 septembre 2016 |
| 11 h 45 | Informations et rapports d'activités <ul style="list-style-type: none">• Mise à jour sur Beauport 2020• Mise à jour sur le projet de spa nordique à l'Anse-Brown• Registre des plaintes• Suivi de la mesure des particules fines dans la communauté• Activités des organismes du milieu |
| 12 h 45 | Suivis des réunions du 19 mai et 27 septembre |
| 13 h | Varia de la réunion du 27 septembre <ul style="list-style-type: none">• Baignade à la Baie de Beauport• Fresque sur les réservoirs de Valero à Lévis |
| 13 h 10 | Rapport annuel des activités du Comité en 2016 |
| 13 h 20 | Divers et prochaines réunions <ul style="list-style-type: none">• Dates proposées pour les rencontres en 2017 :<ul style="list-style-type: none">○ Mardi 7 février○ Mardi 16 mai○ Mardi 12 septembre○ Mardi 28 novembre |
| 13 h 30 | Fin de la rencontre |